

Questions orales

lui-même qui les a affublés de ce nom. Il en a aussi traité quelques-uns de pleurnichards.

Comme la députée ne l'ignore pas, la Constitution exige que des élections aient lieu en 1993, et des élections auront lieu en 1993.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse encore une fois au vice-premier ministre.

Il y a trois semaines, son collègue, le premier ministre sortant, a déclaré, et je cite: «qu'il était inacceptable qu'un premier ministre qui n'a pas obtenu la confiance de la population prenne des décisions sur des questions comme les nominations».

Le vice-premier ministre partage-t-il encore l'opinion exprimée il y a trois semaines par son collègue qui estimait qu'un premier ministre qui n'a pas reçu de mandat de la population n'a pas le droit moral de gouverner?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le dernier vote qui a eu lieu à la Chambre démontre du moins clairement que le premier ministre et le gouvernement jouissent encore de la confiance de la Chambre, qui reflète la confiance que les Canadiens de tout le pays ont accordée à leurs représentants.

• (1420)

Le premier ministre et son gouvernement conservent donc très clairement la confiance de la Chambre. Lui et son gouvernement ont des responsabilités à exercer, et le nouveau chef désigné aura elle aussi des responsabilités à exercer, dont celle de déclencher des élections. J'espère que la députée sera prête.

* * *

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je me demande si le vice-premier ministre va se présenter.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les Canadiens se souviennent tous que, en 1984, le premier ministre s'est profondément indigné du népotisme lorsqu'il a qualifié les nominations politiques de fraude, de supercherie et d'imposture.

Maintenant que le premier ministre n'est plus le chef de son parti et étant donné que celle qui lui succède n'a

pas de mandat de la population, le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à imposer un gel sur toutes les nominations par décret du conseil tant que les prochaines élections n'auront pas eu lieu? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le 21 novembre 1988, notre parti, le premier ministre et son gouvernement ont obtenu un mandat de cinq ans. Nous avons un nouveau chef et, une fois la transition accomplie, des élections seront déclenchées au moment opportun. J'espère simplement que les députés d'en face sont prêts.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, sauf le respect que je lui dois, le ministre n'a pas répondu à ma question.

[Français]

J'aimerais poser la question suivante au vice-premier ministre et lui donner une deuxième chance de répondre à la question précise. Le premier ministre a déjà nommé au-delà de 600 personnes, depuis Noël l'an dernier, à différents postes par ordre en conseil, incluant Rinaldo le coiffeur, l'épouse du coiffeur, le gardien des enfants, le rédacteur des discours, le barman du Ritz et, maintenant, le perceur de fonds du parti. Alors les Canadiens en ont assez, ils demandent à ce gouvernement: est-ce que le vice-premier ministre est prêt à nous dire aujourd'hui qu'il y aura un gel sur toutes les nominations par ordre en conseil, effectif immédiatement, et cela jusqu'au jour des prochaines élections? Sinon, pourquoi pas?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que ce que la population ne peut plus supporter, c'est d'entendre le député calomnier d'autres Canadiens. Le député semble d'avis qu'un homme d'affaires qui a réussi ne devrait pas être administrateur de la Banque fédérale de développement ou que quelqu'un qui a une maîtrise en administration publique de l'Université Harvard ne devrait pas faire partie du Conseil des normes.

Je me demande comment le député explique et justifie le fait que, le 26 mars 1979, le jour où le bref d'élection a été émis, le gouvernement Trudeau a fait 91 nominations et a continué d'en faire d'autres durant la campagne électorale. Le député devrait réfléchir à cela avant de pousser les hauts cris.